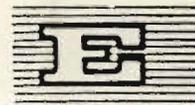


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



610713165

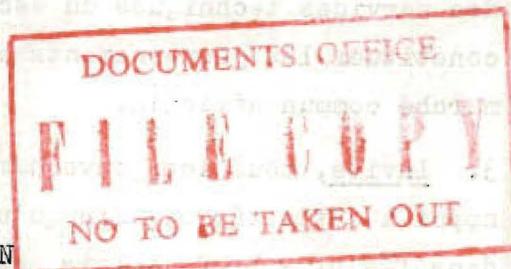


Distr.  
GENERALE

E/CN.14/RES/86(V)  
2 mars 1963

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Cinquième session  
Léopoldville, février-mars 1963



MARCHE COMMUN AFRICAIN

Résolution 86(V) adoptée par la Commission à sa 99e séance plénière  
le 2 mars 1963

La Commission économique pour l'Afrique,

Ayant étudié le rapport du Comité permanent du commerce sur sa première session et le rapport du Groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles,

Notant l'unanimité de vues qui existe entre gouvernements africains au sujet de la nécessité d'un marché commun africain,

Considérant, cependant, que ce marché commun ne peut être établi avant qu'on ait procédé à de nombreux arrangements détaillés sur les douanes, les différents systèmes monétaires, les finances, les transports, la législation et d'autres questions pertinentes,

Reconnaissant la nécessité d'un supplément d'étude à entreprendre par le secrétariat sur l'animation des échanges sous-régionaux de certains produits particuliers, conformément à la proposition du Comité permanent du commerce et au rapport du Groupe de travail plénier du Comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles,

1. Demande au Secrétaire exécutif d'instaurer en même temps des études intensives sur les problèmes essentiels d'un marché commun africain, en s'attachant particulièrement à l'harmonisation du développement économique dans les divers pays africains, et de présenter aux gouvernements africains, pour la solution de ces problèmes, un document préliminaire qui pourrait servir de guide à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains qui doit se tenir au mois de mai prochain,

2. Demande en outre, au Secrétaire exécutif de prêter l'appui total des services techniques du secrétariat à tout organisme que pourraient constituer les gouvernements africains pour traiter de la question d'un marché commun africain,

3. Invite, tous les gouvernements africains à apporter leur entier appui à cette tâche, afin qu'un marché commun africain puisse être réalisé dans les plus brefs délais possibles.